PROGRAMME DE COMPOSTAGE
DOMESTIQUE

Étant donné l'intérêt manifesté par les citoyens à vouloir faire du compostage domestique, la Municipalité a choisi de continuer son programme de compostage domestique. Cette action s'inscrit dans notre plan de gestion des matières résiduelles et fait partie des façons des plus significatives de réduire les déchets.

Sachez que le compostage domestique permettra aux citoyens participants de réduire d'au moins 100 kilogrammes par année la quantité de leurs déchets en plus de leur faire économiser sur l'achat d'engrais.

Ce programme vise l'achat d'un composteur et une séance de formation gratuite obligatoire avec M. Patrick Forest, horticulteur à la Maison et jardins Antoine-Lacombe.

Pour être éligibles, les citoyens devront obligatoirement s'inscrire au programme et à une séance de formation gratuite afin d'obtenir un composteur, moyennant le paiement d'une somme de 10 $. Un seul composteur sera accepté par résidence.

Pour prendre part au programme et bénéficier d'un composteur moyennant le paiement d'une somme de 10 $, vous devez :

- Être résident de Saint-Charles-Borromée et fournir une preuve de résidence, soit le permis de conduire ou une carte d'assurance-maladie avec une copie récente du compte de taxes ou d'un compte de services comme Bell, Hydro-Québec ou Vidéotron;
- Obtenir le consentement écrit de votre propriétaire si vous êtes locataire;
- Obligatoirement vous inscrire à une des séances de formation gratuites qui débuteront en mai, en téléphonant au 450 759-4415;
- Remplir le formulaire d'inscription ci-après et nous le retourner **avant le 12 mai 2015.**

Les séances de formation auront lieu au centre Alain-Pagé situé au 10, rue Pierre-De Coubertin :

- le mercredi 13 mai, de 19 h à 20 h 30
- le jeudi 14 mai, de 19 h à 20 h 30

La demande de composteur sera acceptée jusqu'à l'épuisement des composteurs disponibles pour l'année 2015.

Le programme pourrait être reconduit en 2016, selon de nouvelles modalités. La Municipalité prévoit assurer un suivi en planifiant quelques visites chez les citoyens participants.

Pour obtenir de l'information avant de vous inscrire au programme de compostage, veuillez contacter M. Michel Lemay au 450 759-4415.



COMPOSTAGE EN VILLE

Fiche de demande de composteur

Écrire en lettres moulées S.V.P.

Prénom et nom : ____________________ Propriétaire ☐ Locataire ☐

Adresse : ____________________ Code postal : ____________

Type d'immeuble : unifamilial, jumelé ou en rangée ☐ multifamilial (2 logements et plus) ☐

Téléphone : *(résidence)* ____________________ *(travail)* ____________

Je déclare que les renseignements fournis sont vrais et complets

Signature : ____________________ Date : ____________

Documents à joindre : Si vous êtes locataire ou résident dans un condominium : une autorisation signée de votre propriétaire ou du syndicat de copropriété.

Programme de soutien à l'achat de composteurs | Services techniques
370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 4P3

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE OBTIENT 4 FLEURONS LORS DU DÉVOILEMENT OFFICIEL DES FLEURONS DU QUÉBEC 2014-2016 !

C'est avec une grande fierté que la Municipalité vous annonce sa classification 4 fleurons dans le cadre du programme horticole des Fleurons du Québec. Nous tenons aujourd'hui à féliciter l'ensemble des citoyens, commerçants, institutions et représentants municipaux pour leur contribution à l'embellissement et à l'aménagement paysager de la municipalité : notre classification 4 fleurons est le fruit des efforts combinés de toute la collectivité !

Les Fleurons du Québec

Semblables aux étoiles utilisées dans la classification hôtelière, les fleurons constituent une reconnaissance horticole officielle qui pourra être affichée sur le territoire et dans nos communications municipales. Source de fierté pour tous, notre classification Fleurons du Québec vise également des retombées à caractère environnemental, touristique et économique.

En adhérant au programme des Fleurons du Québec, la Municipalité s'est engagée dans un processus d'amélioration continu du cadre de vie de ses concitoyens et encourage vivement la collectivité à poursuivre ses efforts pour un environnement plus fleuri, plus vert et plus sain !

Lancé en 2006, le programme national de classification horticole des Fleurons du Québec pour les municipalités a connu un succès immédiat et n'a cessé de croître depuis : il regroupe actuellement 385 municipalités et plus de 48 % des citoyens québécois. Rappelons que les fleurons sont décernés pour une période de 3 ans, durant lesquels les Municipalités et leurs citoyens travaillent à améliorer leur environnement horticole et paysager.

Pour découvrir les Municipalités Fleurons en image et obtenir plus d'informations sur le programme des Fleurons du Québec, rendez-vous au www.fleuronsduquebec.com.

VOUS AVEZ DEMANDÉ UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION EN 2014 ?

La Municipalité de Saint-Charles-Borromée offre gratuitement à tous les propriétaires charlois ayant demandé un permis de construction ou de rénovation en 2014 un Géranium x « Rozanne », plante emblème de la municipalité.

La distribution de cette plante vivace se tiendra le **samedi 9 mai 2015** à la **Maison et jardins Antoine-Lacombe** située au 895, rue de la Visitation, entre **13 h et 17 h.** Une pièce d'identité vous sera demandée sur place.

Faites fleurir vos travaux de construction ou de rénovation !



Photo : Patrick Forest

AUTOCUEILLETTE DE FINES HERBES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ

DU MOIS DE JUILLET JUSQU'AUX GELÉES

Dans la veine des émissions de cuisine et de l'engouement que celles-ci suscitent à découvrir les aliments et à mieux se nourrir, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est fière de rendre des fines herbes disponibles à tous afin que vous puissiez profiter des saveurs de l'été dans toute sa fraîcheur.

Près d'une vingtaine de fines herbes différentes seront cultivées, du classique persil au savoureux basilic, en passant par la lavande et le romarin. De plus, afin de suivre la tendance, quelques choux frisés (kale) seront aussi présents pour assaisonner vos mets et salades. Vous trouverez le tout en façade du centre communautaire Alain-Pagé situé au 10, rue Pierre-De Coubertin.

Pour un accès facile, les parterres longeront le trottoir et les fines herbes en question seront bien identifiées par des plaquettes complètes. Afin qu'un plus grand nombre en bénéficie, un panneau explicatif vous donnera le mode d'emploi pour récolter. Un ciseau vous sera utile, mais dans la plupart des cas, un simple pinçage à l'aide du pouce et de l'index suffira à prélever quelques feuilles sans endommager les plants.

Nous vous demandons de récolter avec respect et parcimonie, les plants mis à votre disposition doivent vous servir d'appoint et agrémenter vos plats et non servir à faire votre pesto pour l'hiver !

Pour que les plants s'implantent bien et qu'ils soient vigoureux, la cueillette sera ouverte à partir de **juillet** et se poursuivra jusqu'aux gelées.

Pour toutes vos questions concernant la culture des fines herbes et l'horticulture, l'équipe d'horticulteurs de la Maison et jardins Antoine-Lacombe est à votre service.

DISTRIBUTION GRATUITE

DE COMPOST, DE POUSSES D'ARBRES ET DE GRAMINÉES

Cette année encore, la Municipalité, en collaboration avec EBI Environnement inc. et le Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée, fera une distribution **gratuite** de compost.

De plus, dans le cadre du « Mois de l'arbre et des forêts », la Municipalité, en collaboration avec l'Association forestière de Lanaudière, procédera à la distribution de pousses d'arbres et de graminées Miscanthus sinensis « Huron Sunrise » au mois de mai, en même temps que la distribution de compost.

Date : samedi 16 mai 2015
Heure : à partir de 8 h 30
Endroit : parc du Bois-Brûlé | 1022, rue de la Visitation
Quantité limite : l'équivalent de 6 chaudières de 5 gallons de compost
• 2 pousses d'arbres par famille
• 1 graminée par famille
(Quantité : 200 graminées Miscanthus sinensis « Huron Sunrise », jusqu'à épuisement)
Apportez vos contenants

Pièce d'identité : preuve de résidence exigée
permis de conduire, compte de taxes, etc.

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter au 450 759-4415.

Photo : Patrick Forest

COUREZ LA CHANCE DE VOUS PROCURER UN BARIL **RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE**



Dans le cadre du programme clé en main, le Fonds Éco IGA distribuera 70 barils récupérateurs d'eau de pluie au magasin IGA de Saint-Charles-Borromée situé au 655, rue de la Visitation, le jeudi 25 juin 2015, de 16 h à 19 h.

Une inscription est obligatoire pour courir la chance de se procurer un baril récupérateur d'eau de pluie à prix réduit, soit au coût de 30 $ (valeur de 85 $). Les citoyens doivent s'inscrire en ligne au www.jourdelaterre.org. Une seule inscription par adresse municipale est autorisée. Les inscriptions débutent le lundi 4 mai et se terminent le 11 juin, soit 14 jours avant la fin de la date de distribution.

S'il y a plus de 70 inscriptions au magasin IGA de Saint-Charles-Borromée, le Fonds Éco IGA procédera à un **tirage au sort électronique** afin de déterminer les récipiendaires et les résultats seront dévoilés par courriel.

Les barils récupérateurs d'eau de pluie, un outil concret pour préserver l'eau

Durant l'été, l'eau potable est une ressource précieuse souvent utilisée pour des usages ne nécessitant pas une eau chlorée. Les barils récupérateurs d'eau de pluie permettent d'alléger le système de traitement des eaux des municipalités en fournissant l'eau pour des usages tels que les travaux de jardinage et de nettoyage extérieur. Initialement utilisés pour la conservation des olives, ces barils, d'une capacité de 200 litres chacun, trouvent une deuxième utilité et permettent en seulement un été de récupérer en moyenne 4 800 litres.

HORAIRE **D'ÉTÉ**

Pour la période du **1er juin au 4 septembre,** les heures d'ouverture de l'hôtel de ville seront les suivantes :

Du lundi au jeudi	**8 h à 16 h 45**
Le vendredi	**8 h à 12 h**

FERMETURE DES BUREAUX À L'HÔTEL DE VILLE

• Journée nationale des patriotes	**le lundi 18 mai**
• Fête nationale du Québec	**le mercredi 24 juin**
• Fête du Canada	**le mercredi 1er juillet**
• Vacances annuelles	**du 19 juillet au 1er août**
• Fête du Travail	**le lundi 7 septembre**

TAXES 2015 RAPPEL

- **Échéance 3e versement : 1er juillet**
- **Échéance 4e versement : 1er octobre**

Au cours des années 2012 et 2013, le gouvernement du Québec a effectué une rénovation cadastrale. À la suite de cette rénovation cadastrale, la majorité des dossiers inscrits au rôle d'évaluation a changé de numéro de matricule.

Lors de vos prochains paiements de taxes, veuillez vous assurer que vous utilisez le bon numéro de matricule apparaissant sur votre compte de taxes 2015.

S'il y a lieu, bien vouloir faire le changement du numéro de matricule à votre institution financière.

Si vous payez par la poste, veuillez joindre les coupons prévus à cette fin.

Merci de votre attention.